

Compte rendu de réunion du 26 juillet 2016

Date de convocation : 19 JUILLET 2016

<u>Présents</u> :	Mmes POIGNET, NICKERT, ROUDIER Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU, MOURRA
<u>Absents ayant donnés procuration</u> :	Mme FRAYSSE donne procuration à Mr BERNARD Mr IZARD donne procuration à Mr BLADIER
<u>Absents excusés</u> :	Mr DIAS, MARIAGE
<u>Absents</u> :	Mme GUITOU, Mr LEGOFF
<u>Secrétaire de séance</u> :	Mme ROUDIER

ORDRE DU JOUR :

- Election de secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de conseil municipal de 7 juin 2016,
- Renouvellement de la convention du transport à la demande,
- Délibération portant avis sur le projet de périmètre et sur la composition de conseil communautaire,
- Renouvellement de la convention relative à l'enlèvement des ordures ménagères et à la redevance spéciale pour le camping municipal,
- Propositions de financement pour les travaux de la grange Bonnet,
- Délibération pour la modification de l'IAT,
- Désignation d'un membre à la commission d'aménagement espace habitat, transport, urbanisme du pôle de Souillac,
- Renouvellement contrat maintenance monte-charge,
- Questions diverses :
 - . Devis travaux APIE,
 - . Entrées pour le centre aqua-récréatif.

➤ **Election du secrétaire de séance**

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2016**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

➤ **Renouvellement de la convention du transport à la demande**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la convention signée avec le Conseil Départemental du lot concernant le transport à la demande arrive à son terme le 31 Août 2016.

Monsieur le Maire propose de n'apporter aucune modification à la convention et demande son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention.

➤ **Délibération portant avis sur le projet de périmètre et sur la composition du conseil communautaire en janvier 2017**

Mr le Maire rappelle l'arrêté préfectoral en date du 03 Juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel EPCI comprenant les communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne, Cère et Dordogne et la commune de Sousceyrac en Quercy et présente la simulation de gouvernance de ce futur EPCI portant répartition de la représentativité des communes selon le droit commun.

Mr le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral en date du 03 juin 2016 est soumis pour avis des conseils communautaires des EPCI concernés et pour accord des conseils municipaux des communes concernées qui ont 75 jours pour se prononcer, sachant qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Mr le Maire fait un historique de ce projet de territoire qui correspond au périmètre actuel du SCOT et du SMPVD et qu'un important travail a été réalisé avec l'ensemble des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion des communautés de communes Causse et Vallée de la Dordogne et Cère et Dordogne et extension à la commune de Sousceyrac en Quercy,

D'approuver la composition du conseil communautaire et la répartition par commune.

➤ **Renouvellement de la convention relative à l'enlèvement des ordures ménagères et à la redevance spéciale pour le camping municipal**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la loi du 13 juillet 1992 relative à la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par les collectivités, est dans l'obligation d'instaurer la redevance spéciale auprès des professionnels et administrations.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de signer une convention du fait que le Camping Municipal de Lanzaç bénéficie du service public d'élimination des déchets et qu'il se doit de verser une redevance spéciale de 716€ concernant l'année 2016 à la communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE.

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec CAUVALDOR sans apporter aucune modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention.

➤ **Proposition de financement pour les travaux de la grange bonnet.**

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal les différentes offres de prêts sollicitées auprès de différents organismes bancaires (Banque populaire, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole) pour le financement des travaux de l'atelier communal et fait le point sur les subventions accordées.

Monsieur le Maire donne aussi connaissance au conseil municipal d'une possibilité de réaménagement de deux prêts à taux fixe du Crédit agricole. Il s'agit d'un prêt contracté pour l'aménagement de l'annexe de Cieyrac et de celui pour les travaux de la mairie.

Monsieur le Maire se retire et Mr Alain Delvert, premier adjoint, préside la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, *de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution du prêt suivant :

Type : Moyen Long Terme

Montant : 80 000 €

Durée : 180 mois.

Amortissement : Echéance constante

Périodicité : Trimestrielle

Taux fixe : 0.95 %

Frais dossier : 300 €

* d'accepter la proposition de réaménagement les prêts suivants :

- Prêt N° 17371413067, taux : 3,35%, Capital restant dû : 94 060,00 euros,

Durée résiduelle : 120 mois,

Trimestrialité : 2 803,88 euros,

Nouveaux taux : 1,10%, nouvelle échéance : 2 486,43 euros

soit un gain de 12 246 euros sur la durée

frais de dossier 400 euros

- Prêt N° 73625891348, taux : 4,68%, Capital restant dû : 95 450,84 euros,
Durée résiduelle : 132 mois,
Annualité: 11 298,90 euros,
Nouveaux taux : 1,40%, nouvelle échéance : 9 423,05 euros
soit un gain de 20 183 euros sur la durée
frais de dossier 400 euros

Mr le Maire réintègre la salle du conseil et reprend la présidence de la réunion.

➤ **Délibération pour la modification de l'IAT**

Mr le Maire expose le fait que les agents municipaux bénéficient d'un régime indemnitaire ; celui-ci étant semestriel, la réglementation nous oblige à le mettre mensuel.

Le Maire indique que le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ne peut être plus favorable que celui des agents de l'Etat.

Il précise :

Que les primes seront attribuées tous les mois,

Qu'il est mis en place des critères de modulation :

- pour l'absentéisme (plus de 15 jours de congé de maladie, congé longue maladie, congé longue durée, congé grave maladie),
- possibilité de définir des critères d'attribution (niveau de responsabilité, manière de servir, disponibilité...)
- inscription des crédits au budget (en cas de création d'emplois en cours d'année, prévoir les crédits au budget)
- indiquer également que certaines primes évoluent en fonction de l'indice 100
- et que tout texte modifiant les primes s'appliquera automatiquement sans nouvelle délibération, l'attribution individuelle des primes, de la compétence de l'autorité territoriale, se fera en conformité avec la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mettre en place le régime indemnitaire dans les conditions visées ci-dessus.

➤ **Désignation d'un membre à la commission d'aménagement espace habitat, transport, urbanisme du pôle de Souillac**

Deux personnes se portent volontaires

. Jean-Claude FOUCHÉ en tant que titulaire

. Alain DELVERT en tant que suppléant

Ces deux candidatures sont retenues à l'unanimité.

➤ **Renouvellement contrat maintenance monte-charge**

Le contrat d'entretien biannuel de l'entreprise spécialisée HERMES concernant le fonctionnement de l'ascenseur, monte-charge arrive à échéance au 31 juillet de cette année. Il convient de le renouveler, le coût annuel est de 766,70 € HT soit 808,87 € TTC

Le renouvellement de ce contrat est accepté à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

. L'APIE a été contactée pour une intervention au cimetière de Cieurac, le long du chemin sous le château et les pourtours.

Cela représente 2 journées de travail au tarif journalier de 320 €.

L'APIE propose l'entretien des cimetières à l'année,

. Entrée pour le centre aqua récréatif de Gramat

Comme l'an passé, le Pôle de GRAMAT a offert des entrées gratuites pour le centre Aqua récréatif de GRAMAT. Pour 2015, les places avaient été données aux enfants de l'école mais il semble qu'elles ont été peu utilisées. N'ayant plus d'école, la question se pose à qui les donner,

. Nous sommes convoqués pour une visite de contrôle le 12 /08 à 9 heures par la Commission d'Arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public. Les bâtiments concernés sont la salle des fêtes et la mairie. Mr Alain DELVERT se propose d'être présent,

. Les travaux de couverture de l'Eglise de CIEURAC sont commencés.

Il faudra également revoir l'électricité dans cette Eglise,

. Le PLU de Lanzac est en cours de révision notamment en ce qui concerne les pentes de toit, les distances de construction par rapport à la chaussée,

. Une agence de développement dénommée vraisemblablement CAUVALDOR EXPENSION sera créé sous forme d'une association sous la loi de 1901 et sera opérationnelle début septembre 2016,

. Un projet de nettoyage du chemin du Raysse est à l'étude. Le recensement des propriétaires a été fait et un courrier va leur être envoyé pour les en informer. Un premier devis a été établi pour avoir une information sur le coût d'une telle opération. Une réunion est envisagée courant septembre en fonction du nombre de réponses positives sachant que les propriétaires peuvent la refuser mais s'engagent à mener eux-mêmes les travaux de nettoyage.

Dans le cadre de l'opération commune, une répartition du coût sera effectuée au mètre linéaire.

FIN DE SEANCE A 22H20.